

Faculté de médecine



MEX2011 Séminaires de médecine d'expertise, 1ère partie

[90h]

Enseignant(s): Frédéric Bonbled (coord.), Paul-Henry Delvaux
Langue d'enseignement : français
Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif des séminaires est de permettre aux étudiants une réflexion plus orientée vers des problèmes spécifiques et pratiques de l'expertise, de les familiariser avec la démarche de l'expertise à travers l'analyse de dossiers vécus.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Les discussions en groupe donnent l'occasion aux étudiants de réaliser une synthèse de différentes informations qu'ils ont reçues durant les cours de droit, de procédure, de santé publique et de pathologies séquellaires. L'animation des discussions est favorisée par le caractère polydisciplinaire de ces réunions qui est assuré par diverses collaborations extérieures.

Le programme est établi par le responsable de la licence en début d'année à l'aide notamment des suggestions qui lui sont faites par l'ensemble des collaborateurs de la licence.

A titre exemplatifs, les sujets retenus précédemment ont été :

- secret médical et expertise
- Importance du marché du travail
- Etude de cas d'expertise médicale en psychiatrie
- L'évaluation des traumatisés crâniens graves.
- L'expertise en référé
- Expertise et barèmes
- Fonds des Maladies Professionnelles
- L'avis psychiatrique en expertise médico-légale.
- Place du médecin de recours.
- Problèmes d'imputabilité.
- Législation sociale sur les handicapés.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Ces séminaires nécessitent une préparation minutieuse préalable comprenant la sélection de dossiers et les contacts avec les collaborateurs extérieurs.

Programmes proposant cette activité

ESP3DS/EX Diplôme d'études spécialisées en santé publique (médecine d'expertise et évaluation du dommage corporel)

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ESP31DS/EX Première année du diplôme d'études spécialisées en santé publique (médecine d'expertise et évaluation du dommage corporel) Obligatoire